



Plan d'action environnemental

Plan d'action environnemental - AQJP

l'Association québécoise des jeunes parlementaires s'engage à respecter dans la mesure du possible les objectifs suivants:

1. Imprimer tous les documents recto-verso;
2. Recycler les cartouches d'encre;
3. Minimiser le recours aux repas à emporter et à la coutellerie en plastique lors des réunions;
4. Privilégier le transport en commun et/ou le vélo comme mode de transport aux événements qu'elle supporte ou organise;
5. Maximiser l'offre d'options végétariennes dans les événements;
6. Recycler et composter dans ses lieux de réunions et d'événements;
7. Favoriser la sélection d'aliments locaux et la réutilisation de la nourriture;
8. Utiliser les restes de nourriture, notamment les desserts du midi, comme collation du soir;
9. Imprimer le journal La Colline sur du papier recyclé.
10. Produire du matériel promotionnel intemporel pouvant être utilisé d'année en année.
11. Favoriser l'utilisation de versions numériques de tous les documents.
12. Nommer une personne responsable de la promotion interne du Plan d'action dont le rôle comprend notamment :
 - a. Rappeler l'existence du Plan d'action aux membres du CA et du CE, et inciter à son respect à chaque fois que cela est pertinent dans les discussions;
 - b. Évaluer l'atteinte des objectifs du présent Plan d'action et présenter un bilan de son application au Conseil d'administration;
 - c. Dresser un répertoire des lacunes environnementales au PJQ, afin de cibler les objectifs de l'année suivante.